



LA LETTRE N°91  
Février 2024

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

## Missak Manouchian et l'Affiche rouge



Qui peut s'opposer à l'entrée au Panthéon de Missak Manouchian ? Ce résistant d'origine arménienne et fusillé au Mont-Valérien le 21 février 1944 ? Les autorités allemandes en firent le symbole des étrangers qui combattaient pour la liberté de la France. Ils en firent le chef de l'Affiche rouge, même si la responsabilité était celle de Joseph Epstein, dit Colonel Gilles, Missak Manouchian mérite pleinement l'hommage que la République lui rend.

Interrogeons-nous cependant sur le lieu choisi.

En 1945, le général de Gaulle fit le choix d'inhumer, au Mont-Valérien, les corps de 15 combattants "Morts pour la France" en « héros ». Chacun de ces corps fut choisi avec une particulière attention pour porter le témoignage d'une France combattante et victorieuse. Les résistants de l'ombre et en particulier les FTP (pour ne rien dire des MOI) n'ont pas eu de place dans ce choix comme n'eurent pas de place les fusillés de la clairière. En 1954, le gouvernement rajouta un 16e corps, celui d'un combattant "Mort pour la France" en Indochine contre les Japonais. Il était donc possible de rajouter des corps...

En 1945, le Mont-Valérien symbolisa désormais la mémoire de la France combattante. Et pourtant ce n'est pas au Mont-Valérien que l'on inhuma le chef de la 2e DB, le Général Leclerc, mais dans le caveau des Gouverneurs aux Invalides en 1947. C'est là, plus tard, aussi que fut inhumé le maréchal Juin, chef du Corps expéditionnaire d'Italie. Nous pouvions penser alors que ce choix était lié au fait qu'aucun des trois futurs maréchaux n'était "Mort pour la France".

Et pourtant ce n'est pas non plus au Mont-Valérien que fut inhumé Jean Moulin en 1964 mais au Panthéon alors que lui était "Mort pour la France". Avec l'entrée successive d'autres résistants (Germaine Tillon, Geneviève de Gaulle, Pierre Brossolette et Joséphine Baker) mais aussi des victimes de la Seconde Guerre mondiale (Simone Veil qui rappelle seule la Shoah ainsi que Jean Zay tué par les miliciens), Mont-Valérien, Invalides et Panthéon se partagent désormais la Mémoire de la France Combattante.

Même si pour certains panthéonisés, ce choix élargit les thématiques mémorielles en ouvrant sur des communautés, Missak Manouchian, "Mort pour la France", rappelle aussi le génocide arménien ainsi que les combats actuels pour survivre de la nation arménienne.

Photo : Affiche Rouge - © Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN 06-513923 / 2007.18.1- Grand Palais / Pascal Segrette

**Serge BARCELLINI**  
Contrôleur Général des Armées (2s)  
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :  
[communication@souvenir-francais.fr](mailto:communication@souvenir-francais.fr)

EN BREF

[Bilan des activités du Président Général](#)

## Sous les projecteurs



L'association consacre le mois de février à Missak Manouchian et l'Affiche rouge...

[Lire l'article](#)

## L'agenda du mois

Le Souvenir Français en action ! La mobilisation des comités et des délégations en février...

[Lire l'article](#)



FÉVRIER

## Trois questions à



Nicolas Aznavour, Délégué général du Souvenir Français pour l'Arménie...

[Lire l'article](#)

## Il était une fois un monument

Le Mont-Valérien...

[Lire l'article](#)



## L'œil de l'historien



Denis Peschanski, directeur émérite au CNRS, historien de la Seconde Guerre mondiale,...

[Lire l'article](#)

## C'était hier

Découvrez les activités du mois passé en images : les dépôts de drapeaux, la géolocalisation et les cérémonies et gestes mémoriels !

[Lire l'article](#)



## Nos partenaires



Tous partenaires pour la mémoire !  
Le Souvenir Français entretient un dense réseau : toutes les initiatives mémorielles des associations mémorielles...

[Lire l'article](#)

## On aime on soutient

Le Souvenir Français met en avant de nombreux projets mémoriels, livres, films, expositions

[Lire l'article](#)



## Sur les traces du Souvenir Français



Chaque mois, un monument du Souvenir Français, son histoire, sa création et son entretien.

[Lire l'article](#)

Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un [don avec ce formulaire](#).



## REJOIGNEZ-NOUS !

Formulaire à remplir et à joindre avec votre règlement

NL

L'association Le Souvenir Français reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir :

- votre **DON**
  - votre **LEGS** ou votre **DONATION**
- Informations au : 01 48 74 53 99  
infos@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

### FORMULE CHOISIE - 2024

PROFIL ADHÉRENT	Montant après déduction
Cotisation membre Titulaire - avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	4 parts de 10 € <b>3,40 €</b>
Cotisation membre Titulaire - avec reçu fiscal	4 parts de 20 € <b>6,80 €</b>
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	4 parts de 50 € <b>17,00 €</b>
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €
Abonnement Revue - si adhérent	10 €
Abonnement Revue - si non adhérent	20 €

En passant par le site Internet national, l'émission du reçu fiscal (dès 10 €) est **AUTOMATIQUE**. L'abonnement à la Revue (4 revues et 1 supplément par an) n'ouvre pas droit au reçu fiscal.

RENOUVELLEMENT COTISATION  ADHÉSION  DON

Je verse la somme de : ..... € en règlement de (cases à cocher) :

- ma cotisation     ma cotisation + abonnement Revue     mon abonnement à la Revue
- par **CHÉQUE** : à l'ordre de ..... LE SOUVENIR FRANÇAIS  
à envoyer au ..... 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris
- par **VIREMENT BANCAIRE** : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR80 2004 1000 0100 9491 4702 030 PSSTFRPPPAR
- en **ESPÈCES** : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en **LIGNE** : simple, rapide et sécurisé > <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

Mes coordonnées (impératif)

NOM .....  
Prénom .....  
Adresse postale .....  
Code postal ..... Ville .....  
Adresse électronique .....  
Téléphone (fixe ou portable) .....

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Avec nos remerciements pour votre fidélité et votre soutien.  
La délégation départementale SF de votre affiliation ne manquera pas de vous contacter.

Les 20 propositions du Souvenir Français afin de donner toute sa place à la politique mémorielle. [CLIQUER ICI](#)

Suivez-nous sur les réseaux !



**Le Souvenir Français**

20 rue Eugène Flachat

copyright [www.le-souvenir-francais.fr](http://www.le-souvenir-francais.fr) 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)